

Résolution présentée par la délégation de

L'Irlande

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne L'autodétermination des peuples

L'Assemblée Générale,

Considérant les nombreux conflits actuels et passés liés à l'autodétermination des peuples

Constatant que des états reconnus à la majorité ne sont qu'observateur au sein des Nations Unies et n'ont pas le droit de voter

Souhaitant que les pays qui sont reconnus par la majorité ait de réels droits dans cette institution qu'est l'ONU

Soulignant que certains pays au sein du conseil de sécurité ne respectent pas les droits de l'Homme

Déplorant les réactions inexistantes des grandes puissances siégeant au Conseil de Sécurité face à ces violations

Insistant sur l'abus de quelques pays de leur droit de veto et leur non-légitimité à l'utiliser

Décide

- que la reconnaissance ou non d'un pays doit se voter à la majorité sans prendre en compte le droit de veto actuellement mis en place
- que les pays ayant le droit de veto doivent absolument respecter les droits de l'Homme pour pouvoir jouir de ce droit
- que les nations exemplaires jouissent du droit de veto

Le texte français fait foi

